

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/042/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - Budget primitif 2020.

20-35865-DM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à une association de notre secteur dans le cadre du Budget primitif 2020.

Marseille est tournée vers la mer. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement et le rayonnement de la Ville dont certaines associations assurent la promotion au travers d'activités liées au nautisme.

Afin de soutenir de telles initiatives, la Ville de Marseille souhaite aider ces associations en attribuant des subventions destinées à leur fonctionnement ou à l'organisation de certaines manifestations.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal une première répartition de subventions d'un montant total de 279 000 Euros (deux cents soixante dix neuf mille Euros) au bénéfice des associations suivantes ainsi que les conventions avec ces associations.

Pour l'association de notre secteur, il est proposé de verser une subvention au titre d'une action ou d'un projet se déroulant au cours de l'année 2020 :

Associations	Projet / Action	N° de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
Ecole de sauvetage Côtier Méditerranée	MCS SWIM Challenge 2020	EX015607	1 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention avec l'association suivante de notre secteur ainsi que la subvention qui lui est attribuée dans le cadre des crédits 2020.

Associations	Montant de la subvention (en Euros)
Ecole de sauvetage Côtier Méditerranée	1 000

ARTICLE 2 Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 3 Ces dépenses d'un montant global de 294 000 Euros (deux cent soixante dix neuf mille Euros) dont 1 000 Euros (mille Euros) pour une association de notre secteur seront imputées au budget principal 2020 - code service 51903 - nature 6574-1 - fonction 025 - code action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du
Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**